



Frais administratifs prélevés en plus de mon loyer mensuel

Par **matta**, le **08/02/2010** à **14:11**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement et ai des revenus modestes!

Mon agence immobilière me prélève en plus de mon loyer chaque mois, des frais administratifs, dont je voudrais m'y opposer.

Ils m'ont répondu qu'il s'agit d'éventuels frais de courriers et timbres.

Je leur ai envoyé un mail afin de supprimer ces frais supplémentaires car à l'année cela représente une certaines sommes d'argent, mais je n'ai pas de réponses.

Puis-je leur exiger de ne pas subir ces frais administratifs?

Dans l'attente d'un conseil de votre part, je vous en remercie par avance.

Bien cordialement.

Cindy MATTA

Par **fabienne034**, le **08/02/2010** à **16:44**

Bonjour,

les frais administratifs sont interdits

pour tout savoir sur la location de logement

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>